

Mairie de VERCHAIX

1 place de la Mairie
74440 VERCHAIX
Tél: 04.50.90.11.24



Compte-rendu n°2023-01 Conseil Municipal du 09 février 2023 à 20h

L'an **deux mil vingt-trois**, le **09** du mois de **février**, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

Présents: VAUDEY Joël, Maire, MORIO Daniel, JOUAULT Sylvie, ZOBEL Jean-Paul, MULATIER Stéphane, adjoints, PISTIAUX Patricia, GRENÊCHE Mickaël, BEERENS Laura, BOURHIS Marine, ROUILLER-MARTIN Pascal, MADROUX Maria.

Absents excusés: MULATIER Antoine, LAUDIGEOIS Christelle, CLARET Amandine.

Date de convocation du Conseil Municipal: 02 février 2023

Nombre de membres en exercice: 14

Nombre de membres présents: 11

Nombre de votants: 11

Quorum: 6

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022
2. Attribution des subventions aux associations pour l'année 2023
3. Aménagement de la RD 54 dans le secteur du Lac Bleu: attribution des marchés de travaux
4. Validation de la cession de matériels et véhicules communaux
5. Remboursement forfaitaire des frais de déplacement à un agent communal
6. Création d'une commission communale "OAP de l'Essert"
7. Construction du nouveau cimetière et d'une maison funéraire:
 - convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation de deux marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage à intervenir avec la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre
 - demande d'autorisation de défrichement d'une partie de la parcelle G
8. Présentation du programme des travaux en forêt communale pour l'année 2023 et demande de subvention au titre du dispositif Sylv'Acctes
9. Proposition d'achat de parcelles appartenant aux conjoints Gerdil
10. Convention de servitudes à intervenir avec Enedis pour l'enfouissement de la ligne électrique de la Résidence des Lhottis acceptée par délibération du 17 mars 2022: représentation du Maire par procuration au profit de tout collaborateur de l'étude notariale en charge de la rédaction de l'acte notarié
11. Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul ZOBEL

Compte rendu d'exercice de délégations du Conseil Municipal au Maire :

- décision n°2022_12 du 16 décembre 2022: délivrance d'une concession dans le cimetière
- décision n°2023_01 du 30 janvier 2023: délivrance d'une case dans le columbarium

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022

délibération n°D2023_0101

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2022.

Accord à l'unanimité

2. Attribution des subventions aux associations pour l'année 2023

délibération n°D2022_0102

Sur proposition des commissions "finances" et "culture, jeunesse, sport, associations", après en avoir débattu:

Associations	Montants proposés	observations
ADMR	3 685 €	accord à la majorité 4 abstentions: Daniel MORIO, Sylvie JOUAULT, Marine BOURHIS, Maria MADROUX
Association sportive Collège de Samoëns	150 €	accord à l'unanimité
Athlétic Club du Grand Massif	600 €	accord à l'unanimité
Carrefour de l'Amitié	200 €	accord à l'unanimité
Chorale de Samoëns	100 €	accord à l'unanimité
Club Nautique du Haut-Giffre	200 €	accord à l'unanimité
Criou Livres	300 €	accord à l'unanimité
Entente Nordique du Haut-Giffre	250 €	accord à l'unanimité
Foyer Ski de Fond du Haut-Giffre	450 €	accord à l'unanimité
Harmonie Municipale de Samoëns	400 €	accord à l'unanimité
Haut-Giffre Loisirs	150 €	accord à l'unanimité
Hockey-Club Les Lynx de Samoëns	200 €	accord à l'unanimité
Jeunes Sapeurs Pompiers	1 000 €	accord à l'unanimité
Le Club du Mercredi	100 €	accord à l'unanimité
Les Amis de la Ferme du Clos Parchet	0 €	accord à l'unanimité
MJC de Taninges	990 €	accord à l'unanimité
Samoëns Team Télémark	400 €	accord à l'unanimité
Samoëns Trail Evènements	750 €	accord à l'unanimité
Ski Club Morillon	1 500 €	accord à la majorité 1 abstention: Laura BEERENS
Société de Pêche du Haut-Giffre	800 €	accord à l'unanimité
Société de Secours en montagne	0 € Pas de besoin cette année	accord à l'unanimité
Taninges Acrobatie Gymnastique	175 €	accord à l'unanimité
Tennis Club Verchaix-Morillon	1 000 €	accord à l'unanimité
Tom en Tête	100 €	accord à l'unanimité
Yoga Jaw	100 €	accord à l'unanimité
Radio Giffre	200 €	accord à l'unanimité
Association Mont Paret	50 €	accord à la majorité 2 CONTRE: Pascal ROUILLER- MARTIN, Maria MADROUX
Collège de Samoëns (voyage scolaire)	360 €	accord à l'unanimité
TOTAL	14 210 €	

3. Aménagement de la RD 54 dans le secteur du Lac Bleu: attribution des marchés de travaux

délibération n°D2023_0103

Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation lancée par la commune de Morillon, coordonnateur du groupement constitué dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD 54 dans le secteur du Lac Bleu, pour la partie située sur Verchaix:

Lot 01 – TERRASSEMENTS -VRD

Entreprise BENEDETTI-GUELPA = 181 651,83 € HT

Lot 02 – BORDURES – REVETEMENTS

Entreprise COLAS = 234 723,48 € HT

Lot 03 – AMENAGEMENTS PAYSAGERS ET MOBILIERS

Groupement d'entreprises MILLET PAYSAGE et SOLS SAVOIE = 100 252,96 € HT

Total = 516 628,27 € HT soit 618 953,92 € TTC (soit – 3,7 % par rapport à l'estimation du maître d'œuvre)

Montant estimatif de la subvention du Département = 188 000 €

Accord à l'unanimité

Le début des travaux sur Verchaix est prévu à l'automne 2023

4. Validation de la cession de matériels et véhicules communaux

délibération n°D2023_0104

Monsieur Stéphane MULATIER présente les véhicules et matériels qui seront prochainement cédés:

- Reprise de la minipelle JCB pour un montant de 35 000 €
- Reprise de la tondeuse débroussailleuse Iseki pour un montant de 2 100 €
- Reprise du tracteur Iseki pour un montant de 10 000 €

Accord à l'unanimité

5. Remboursement forfaitaire des frais de déplacement à un agent communal

délibération n°D2023_0105

Monsieur le Maire indique que Aurianne DIDIER, chargée du pôle technique, utilise son véhicule personnel à l'intérieur de la commune pour les besoins du service.

Il propose de lui octroyer une indemnité forfaitaire de 85 €.

Accord à l'unanimité

Un véhicule de service (Renault Zoé d'occasion) sera mis à disposition d'Aurianne DIDIER dès la semaine prochaine.

6. Création d'une commission communale "OAP de l'Essert"

délibération n°D2023_0106

Monsieur Daniel MORIO rappelle qu'un appel à projet est en cours pour la construction de 40 logements sur l'OAP de l'Essert (voir CR n°2022-09).

Il propose la création d'une commission dédiée qui analysera les dossiers reçus, recevra les candidats retenus et suivra les travaux. Elle sera composée des membres de la commission d'urbanisme élargie aux membres du Conseil Municipal intéressés.

Après un tour de table, la commission "OAP de l'Essert" est composée de:

Joël VAUDEY

Daniel MORIO,

Sylvie JOUAULT

Jean-Paul ZOBEL

Antoine MULATIER

Pascal ROUILLER-MARTIN

+

Laura BEERENS

Mickaël GRENECHE

Patricia PISTIAUX

} commission d'urbanisme

Accord à l'unanimité

7. Construction du nouveau cimetière et d'une maison funéraire:

- convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation de deux marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage à intervenir avec la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre

délibération n°D2023_0107

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 23 juin 2022 transférant la maîtrise d'ouvrage pour la construction du nouveau cimetière et d'une maison funéraire intercommunale à la CCMG.

Il précise qu'afin de simplifier les procédures de passation des marchés publics et réaliser des économies d'échelle pour les marchés portant sur:

- l'étude de dimensionnement et de faisabilité d'un cimetière communal et d'une maison et boutique funéraires intercommunales
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un cimetière communal et d'une maison et boutique funéraires intercommunales scindée en 2 lots:
 - Lot n°1: cimetière, parking, espaces verts et réseaux
 - Lot n°2: chambre funéraire intercommunale

il apparaît pertinent de passer une convention de groupement de commandes entre la commune de Verchaix et la CCMG.

Accord à l'unanimité

- demande d'autorisation de défrichement d'une partie de la parcelle G

délibération n°D2023_0108

Afin de permettre la construction du nouveau cimetière et d'une maison funéraire intercommunale, il est nécessaire de déboiser une partie de la parcelle G sur une superficie d'environ 4 500 m².

Une autorisation de défrichement doit être demandée à la Direction Départementale des Territoires.

Accord à l'unanimité

8. Présentation du programme des travaux en forêt communale pour l'année 2023 et demande de subvention au titre du dispositif Sylv'Acctes

délibération n°D2023_0109

Monsieur Stéphane MULATIER présente le programme des travaux proposé par l'ONF pour l'année 2023:

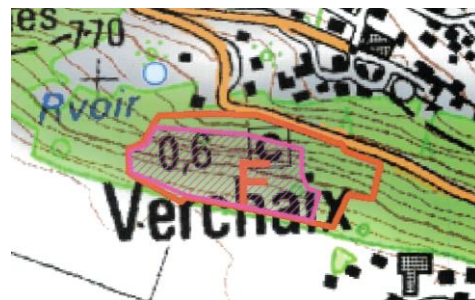
Travaux sylvicoles

- ✓ Intervention en futaie irrégulière = 3 670 € HT
localisation: parcelles 4 et 6
superficie: 4 ha



Travaux éligibles au dispositif Sylv'ACCTES: aide de 50% du montant des travaux HT mais limitée à 2000 € par hectare et dans le cas d'un regroupement avec d'autres prestations éligibles afin d'obtenir une surface travaillée d'au moins 2 ha

- ✓ Intervention en futaie irrégulière = 2 100 € HT
localisation: parcelles F
superficie: 1,80 ha



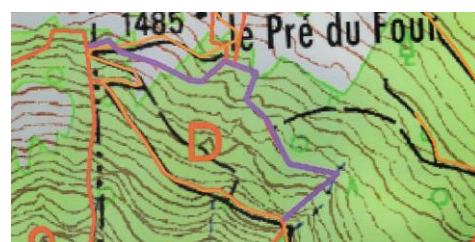
Travaux de maintenance

- ✓ Entretien du périmètre: débroussaillage manuel = 2 460 € HT
localisation: parcelle M
Peinture des liserés, des placards, des bornes et leurs repères



Travaux de maintenance

- ✓ Entretien du périmètre: débroussaillage manuel = 2 880 € HT
localisation: parcelle D
Peinture des liserés, des placards, des bornes et leurs repères



Travaux environnementaux

- ✓ Travaux environnementaux d'entretien divers = 3 670 € HT
localisation: parcelles G, K et H
Lutte contre les plantes invasives (solidage et buddleia)
1 arrachage par an

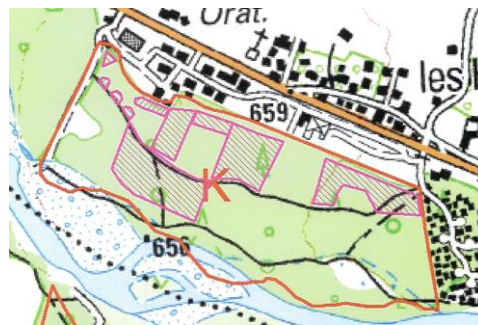


Travaux éligibles au dispositif Sylv'ACCTES: aide de 50% du montant des travaux HT mais limitée à 1500 € par hectare et dans le cas d'un regroupement avec d'autres prestations éligibles afin d'obtenir une surface travaillée d'au moins 2 ha

Travaux sylvicoles

- ✓ Protection contre le gibier: entretien des protections individuelles
= 2 100 € HT
localisation: parcelle K

- ✓ Dégagement manuel de plantation: désherbage à l'intérieur des protections = 1 580 € HT
localisation: parcelle K
Travaux éligibles au dispositif Sylv'ACCTES



Total des travaux = 18 460 € HT

Accord à l'unanimité pour la réalisation de l'ensemble du programme présenté.

- demande de subvention au titre du dispositif Sylv'Acctes

délibération n°D2023_0110

Montant des travaux éligibles au dispositif Sylv'ACCTES (voir ci-dessus) = 8 920 € HT

Montant estimatif des subventions = 3 150 €

Accord à l'unanimité

9. Proposition d'achat de parcelles appartenant aux consorts Gerdil

délibération n°D2023_0111

Monsieur Stéphane MULATIER présente la proposition de cession à la commune de terrains appartenant aux consorts GERDIL. Il précise que cette acquisition permettra d'agrandir le domaine forestier de la commune et de compenser les prochaines demandes de distraction de parcelles du régime forestier.

Les parcelles concernées sont situées aux lieux-dits "Pré du Four" et "Plan des Miches" et représentent une superficie de 5968 m². Le prix d'achat est fixé à 1 790,40 €, les frais de notaire étant à la charge de la commune.

Accord à l'unanimité

10. Convention de servitudes à intervenir avec Enedis pour l'enfouissement de la ligne électrique de la Résidence des Lhottis acceptée par délibération du 17 mars 2022: représentation du Maire par procuration au profit de tout collaborateur de l'étude notariale en charge de la rédaction de l'acte notarié

délibération n°D2023_0112

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°D2022_0308 acceptant la signature d'une convention de servitudes avec ENEDIS pour l'enfouissement de la ligne électrique de la Résidence des Lhottis.

Il précise que la convention ENEDIS prévoit une réitération par acte notarié. Il propose d'autoriser une représentation du Maire par procuration au profit de tout collaborateur de l'office notarial Antoine Rodrigues en charge de la rédaction de cet acte et des potentiels actes à venir.

Accord à l'unanimité

11. Questions diverses

Point sur la DSP du camping (Joël VAUDEY)

Aucun candidat n'a déposé d'offre

Poursuite de la réflexion sur les futures modalités de la gestion du camping en régie

Point sur le Groupement d'Autorités Concédantes entre les communes des Gets, de Morzine et de Verchaix (Daniel MORIO)

Rappel: constitution d'un groupement d'autorités concédantes destiné à passer conjointement un contrat de DSP pour la gestion d'un domaine unique rassemblant les secteurs du Pleney, de Nyon, de Chamossière et de la Charniaz à compter du 1^{er} mai 2024.

Le comité de pilotage composé des Maires et des premiers adjoints des trois communes s'est réuni la semaine dernière afin de définir son fonctionnement et fixer le planning des réunions de travail destinées à élaborer un cahier des charges définissant le cadre de la future DSP.

Point sur le marché de restauration scolaire (Sylvie JOUAULT)

Pour mémoire, le marché de fourniture des repas aux cantines scolaires des communes de Samoëns, Sixt, Verchaix, Chatillon-sur-Cluses et du SIVU scolaire de Morillon-la Rivière Enverse a été attribué à l'entreprise Traiteur du Haut-Giffre pour une durée d'1 an renouvelable 2 fois soit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023/2024.

Les membres du groupement réunis dernièrement ont acté une réflexion sur le futur cahier des charges dès septembre prochain.

Fin de la réunion à 22h05.

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2023

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal

N° de la délibération	Objet	Vote
D2023_0101	Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022	Approuvée à l'unanimité
D2023_0102	Attribution des subventions aux associations pour l'année 2023	Approuvée à la majorité pour l'ADMR de Samoëns (4 ABSTENTIONS), le Ski-Club de Morillon (1 ABSTENTION) et l'association Mont-Paret (2 CONTRE) et à l'unanimité pour les autres demandes
D2023_0103	Aménagement de la RD 54 dans le secteur du Lac Bleu: attribution des marchés de travaux	Approuvée à l'unanimité
D2023_0104	Validation de la cession de matériels et véhicules communaux	Approuvée à l'unanimité
D2023_0105	Remboursement forfaitaire des frais de déplacement à un agent communal	Approuvée à l'unanimité
D2023_0106	Création d'une commission communale "OAP de l'Essert"	Approuvée à l'unanimité
D2023_0107	Construction du nouveau cimetière et d'une maison funéraire: convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation de deux marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage à intervenir avec la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre	Approuvée à l'unanimité
D2023_0108	Construction du nouveau cimetière et d'une maison funéraire: demande d'autorisation de défrichage d'une partie de la parcelle G	Approuvée à l'unanimité
D2023_0109	Approbation du programme des travaux en forêt communale pour l'année 2023	Approuvée à l'unanimité
D2023_0110	Travaux en forêt communale pour l'année 2023: demande de subvention au titre du dispositif Sylv'ACCTES	Approuvée à l'unanimité
D2023_0111	Achat des parcelles des consorts GERDIL aux lieux-dits "Pré du Four" et "Plan des Miches" pour une superficie de 5968 m ²	Approuvée à l'unanimité
D2023_0112	Convention de servitudes à intervenir avec Enedis pour l'enfouissement de la ligne électrique de la Résidence des Lhottis acceptée par délibération du 17 mars 2022: représentation du Maire par procuration au profit de tout collaborateur de l'étude notariale Antoine RODRIGUES en charge de la rédaction de l'acte notarié	Approuvée à l'unanimité